

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_034

Panneaux de repérage sur les parcours pour canoës le long du Tarn

L'an deux mille dix-neuf et le seize juillet, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Claude ALIBERT par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 09 juillet 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 13	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier pour animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu les dispositions issues des objectifs B1.3 « Organiser et cibler la sensibilisation » et B 1.2 « Assurer une promotion du territoire respectueuse des milieux naturels » du SAGE Tarn-amont ;

Considérant la nécessité d'aider les pratiquants de canoës à se repérer le long de leur parcours et ainsi à mieux savoir s'ils arrivent sur un passage difficile signalé au départ par leur prestataire ;

Considérant la démarche lancée au 1er semestre 2019 entre le SMBVTA et les prestataires d'activités nautiques du Tarn-amont pour améliorer la prise en compte du fonctionnement naturel des cours d'eau dans la pratique des activités sportives et de loisirs liées à l'eau ;

Vu l'appel à projets "grande itinérance sur la vallée du Tarn" lancé par le GIP Massif Central et piloté par le Parc naturel régional des Grands Causses ;

Propose de solliciter l'inscription, dans le projet de grande itinérance sur la vallée du Tarn, d'une action de panneauage le long du Tarn entre Ispagnac et Montjoux (Candas) portée par le SMBVTA, selon les modalités suivantes :

- Création de panneaux de repérage (indication du site et point kilométrique), dans le cadre d'une charte graphique à coordonner avec l'itinérance pédestre ;
- Pose des panneaux sur des piles de pont ou des éléments naturels (rochers...)

Établit le coût prévisionnel de cette opération à 4 762 € HT ;

Fixe le plan prévisionnel de financement comme suit :

- FEDER : 1 904,80 euros (40%),
- Conseil régional Occitanie : 952,40 euros (20%),
- Conseils départementaux de l'Aveyron et de la Lozère : 952,40 euros (2 x 10%),
- Autofinancement : 952,40 euros (20%) ;

Précise que l'autofinancement de cette opération sera entièrement mutualisé en tant qu'action de type 1 concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont, et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette opération, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 29/07/2019
et publié ou notifié
le 02/08/2019